



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi quinze novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES  
-----  
Arrondissement de NICE  
-----

MAIRIE  
DE  
C O N T E S  
-----

**Décision n° 2022 15 03**

OBJET :

**Echange de parcelles  
place Allardi  
avec Habitat 06**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Michèle Maurel, M. Alain Michellis, Mmes Fabienne Irles, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement d'un pôle médical et de logements est prévu sur la place Allardi dont la réalisation a été confiée à Habitat 06.

Dans le cadre de cette opération, le conseil a décidé par délibération n° 2021 12 24 du 9 décembre 2021, de l'échange à l'euro symbolique de parcelles avec Habitat 06 sur la place Allardi afin de régulariser l'assiette d'implantation du futur bâtiment.

Considérant les nouvelles divisions cadastrales intervenues depuis, Monsieur le Maire propose au conseil de redélibérer de la façon suivante :

- La commune cédera à Habitat 06 les parcelles cadastrées section :  
AR n° 154 d'une superficie de 1 m<sup>2</sup> (provenant de la division de la parcelle AR n° 143).  
AR n° 157 d'une superficie de 1 m<sup>2</sup> (provenant de la division de la parcelle AR n° 144).

- En échange Habitat 06 cédera à la commune les parcelles cadastrées section :  
AR n° 159 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> (provenant de la division de la parcelle AR n° 151).  
AR n° 160 d'une superficie de 1 m<sup>2</sup> (provenant de la division de la parcelle AR n° 151).

Monsieur le Maire expose que l'avis des domaines intervenu le 4 octobre 2022 fixe la valeur vénale des parcelles communales à 415 euros chacune soit un total de 830 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. Il propose au conseil de consentir cet échange à l'euro symbolique.

Enfin, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cet échange, étant entendu que les frais d'arpentage et d'acte administratif seront supportés par Habitat 06.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide** de procéder à l'échange de terrain, consenti à l'euro symbolique, entre la commune et Habitat 06 ainsi qu'il a été exposé.

L'avis des domaines du 4 octobre 2022 est joint à la présente.

**Précise** que les frais d'arpentage et les frais d'acte administratif de cet échange seront supportés par Habitat 06.

**Autorise** le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cet échange.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an susdits,  
pour expédition conforme

Le secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221115-20221503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

Publication : 16/11/2022

Le Maire, Francis TUJAGUE